

*Prêt d'industrie gratuit, payé p. 2 col 2<sup>e</sup> //*  
*Utopie*

# LE MONITEUR DE LA FABRIQUE

JOURNAL SPÉCIAL DES CHEFS D'ATELIER,

ÉCHO DES PRUD'HOMMES ET DES INTÉRÊTS SÉRICICOLES.

Abonnements :  
 (payable d'avance)

Un an . . . . . 6 f. »  
 Six mois . . . . . 3 20  
 Trois mois . . . . . 1 60

Hors du département :  
 Un an, 8 f. — Six mois, 4 f. 20.  
 Trois mois, 2 f. 20.

Tarif des Annonces,  
 15 c. la ligne (payable d'avance).  
 ANNONCES n'excédant pas cinq  
 lignes, 60 c.

— On s'abonne —

AU BUREAU DU JOURNAL,  
 rue Tupin, 22, hôtel des 3 Chap.  
 Chez le Gérant, de 4 h. à 6 du soir.  
 Les lettres non affranchies seront  
 refusées.

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

## AUX ABONNÉS.

Au moment où vont probablement s'ouvrir au Corps législatif des débats tendant au remaniement complet de la Fabrique lyonnaise, nous croyons devoir tenter tous les efforts possibles pour venir en aide à ce remaniement par la voie de la publicité.

N'ayant pas encore les moyens de voler de nos propres ailes, nous avons dû, afin de pouvoir paraître tous les dimanches, entrer en pourparler avec les honorables propriétaires d'une feuille de Lyon. — Si ces pourparlers aboutissent, nous paraîtrons hebdomadairement à dater des dimanches 13 ou 20 mars 1853. — Ce temps nous est indispensablement nécessaire pour remplir les formalités voulues.

Le prix d'abonnement a été porté aux dernières limites du bon marché. — Un an, NEUF FRANCS ; — Six mois, CINQ FRANCS, PAYABLES D'AVANCE en souscrivant. Pour assurer l'existence du journal, il ne sera point perçu d'abonnement de trois mois ; seulement les chefs d'atelier qui se trouveraient gênés pourront ne payer que 2 fr. 50 cent. en souscrivant ; le reste de la somme restant dû à l'administration qui la fera toucher à domicile, sans que DANS AUCUN CAS le souscripteur puisse se refuser à payer la seconde partie dans le courant du second mois de la signature de l'abonnement.

Le journal aura le format des journaux de Paris, et comme ces derniers, une page exclusivement réservée aux annonces, seule combinaison qui ait permis de le réduire à ce bas prix, tous les journaux hebdomadaires de Fabrique, tels que *l'Écho de la Fabrique*, *l'Écho de l'Industrie*, *l'Écho des Travailleurs*, etc. dont le format était exigü, et le prix d'abonnement de 12 fr., n'ayant pu se soutenir, même aux dépens de leurs Actionnaires.

## FEUILLETON DU MONITEUR DE LA FABRIQUE

Du 1<sup>er</sup> mars 1853.

### ENCORE LA PIE VOLEUSE!!!...

Chronique Lyonnaise.

Suite.

VI.

#### Le Grenier de la mère Cangrel.

— Qui va là? se mit à crier la mégère!.. Ah! c'est vous, encore!.. que me voulez-vous?.. fit-elle en reconnaissant le bijoutier, et elle laissa retomber le trappion... Durand le retint comme il pût, et d'une enjambée il fut debout, au milieu du fouilly infect... — En le voyant entrer ainsi comme malgré elle, et croyant à des intentions hostiles de la part de Durand, elle s'arma d'un vieux manche à balai qui lui servait habituellement de canne... Et s'avançant sur lui : Est-ce encore pour maltraiter ma pie, ou pour me battre moi-même, que vous venez?.. Méfiez-vous, la vieille a bec et ongles!..

— Margot, effrayée, se réfugia sur une des poutres noires du grenier. A la vue de cette bête maudite, Durand comprima un élan de colère, et s'adressant à sa voisine : Rassurez-vous, mère Cangrel, je ne viens point vous faire de mal... c'est vous, au contraire, qui pouvez m'en faire beaucoup en me refusant le service que je viens vous demander..

— Un service, à moi?.. Ah! ah! ah! fit-elle en ricanant et en déposant son arme contre son unique escabot. Vous p'aisantez, mon cher voisin?..

— Les abonnés actuels du *Moniteur* seront servis sans augmentation de prix jusqu'à l'expiration des engagements contractés par son Gérant.

Dans le cas où les négociations entamées viendraient à échoir, le journal continuera sa marche actuelle.

B. COLLOMB.

## ABUS DE FABRIQUE.

La phase d'activité extraordinaire qui vient de s'accomplir pour la Fabrique, n'a pas déterminé une augmentation sensible dans les prix de façon, comme on aurait pu s'y attendre. Après quatre ans d'un travail soutenu pour presque tous les genres d'articles que comporte l'industrie des soieries, la situation des tisseurs est restée à peu près la même qu'auparavant. Vienne actuellement une morte, nous aurons la douleur de voir immédiatement de nombreuses familles d'ouvriers tisseurs privées de toute ressource et être obligées de contracter de nouvelles dettes, qui malheureusement viennent toujours dévorer les modestes et difficiles économies faites dans un moment de grande activité.

La question qui se rattache au salaire est une des plus délicates et des plus difficiles à résoudre quand la solution ne doit avoir rien d'hostile, rien d'exclusif aux intérêts divers qu'elle peut engager.

Quant à nous, fidèle à la mission que nous nous sommes imposée, nous nous garderons bien de jeter la moindre perturbation dans les relations qui doivent exister cordialement entre les divers agents de l'industrie lyonnaise. Défenseur indépendant et dévoué des chefs d'atelier et ouvriers tisseurs, nous croirions compromettre leur cause si notre langage ne conservait cette modération que donne le bon droit, si notre appréciation ne s'établissait sur un esprit de justice et d'équité.

— Hier, vous savez, mère Cangrel, que Margot est entrée à la maison; depuis, une de mes perles a disparu...

— Margot n'a rien pris, je n'ai rien vu... reprit-elle en se débattant comme un démon dans un bénitier!.. Eh! pardine, soignez vos affaires,.. je n'ai rien vu, vous dis-je...

— Ecoutez-moi, voisine, je ne dis pas que Margot m'ait volé... et encore moins qu'elle vous ait apporté cette perle... car vous êtes une brave femme, et vous me l'auriez rendue, j'en suis sûr...

— Ah! pour ça, c'est vrai, reprit la vieille complètement rassurée, mais voyons, que voulez-vous que j'y fasse, moi?.. Cherchez ailleurs...

— Ce n'est pas de cela qu'il s'agit... J'ai cru entendre, hier, que vous aussi, mère Cangrel, vous aviez en votre possession quelques bijoux... quelques pierreries... peut-être que dans le nombre...

— Ah! je vous ai dit,.. interrompit la vieille dont l'œil s'enflamma soudain de convoitise et de défiance... Il est vrai, oui, je possède, en effet, un rien... peu de chose... des souvenirs de famille,.. que l'on... que j'ai... que bref!.. Je crois saisir,.. vous venez savoir si dans ma collection il ne se trouverait pas une perle pareille à... Mais j'y songe! s'il s'en trouvait une, par hasard, si vous alliez croire, à la ressemblance, que c'est la vôtre!..

— Ah! je vous jure d'avance, voisine, que je ne croirai qu'à mon bonheur... montrez-moi seulement une pierre,

Il est un fait qui depuis très-longtemps préoccupe tous ceux qui se livrent au tissage des étoffes de soie : ce fait consiste dans la variété des prix des façons : ainsi telle étoffe est payée deux francs par une maison de fabrique, quand la même étoffe d'une fabrication identique est taxée vingt-cinq centimes de moins par une autre maison. Dans la fabrication des articles velours, on trouve des différences d'un franc cinquante : dans celle des châles soie, les prix varient jusqu'à trois francs. L'ouvrier tisseur pour lequel le même article, que la fabrication lui en soit confiée par une maison ou par une autre, exige la même peine, le même temps, la même intelligence, ne peut se rendre compte de ces différences de prix de main-d'œuvre qui sont pour la Fabrique un des abus les plus funestes.

En 1832, lorsqu'une ordonnance royale réorganisa sur des bases plus larges le Conseil des Prud'hommes, le premier soin du Conseil réorganisé fut d'établir à son greffe un prix courant des façons, que chacun pouvait consulter pour se diriger dans ses transactions relatives à la main-d'œuvre. — Vaine précaution dont la concurrence ne tint aucun compte, bien qu'il fût proclamé en principe et solennellement qu'une unité de prix de façons était une chose équitable. L'esprit de spéculation ne s'arrêta pas devant un tel principe. Bientôt, soit par la spéculation des fabricants, soit par la faiblesse des chefs d'atelier ou la nécessité dans laquelle se trouvait un grand nombre d'entre eux, le même abus de la disparité du salaire se renouvela et a pu se maintenir, se développer avec impunité jusqu'à nos jours, sans que rien n'ait été tenté ou exprimé pour en obtenir efficacement l'anéantissement.

Nous avons souvent entretenu nos lecteurs de la disparité des prix de façons pour un même article ; il ne faut voir dans cette disparité que le résultat d'une con-

quelle qu'elle soit, qui puisse remplacer la mienne, et je vous devrai la vie.

— Vous y tenez donc bien?.. c'est sans doute, un cadeau que vous voulez faire à votre future belle-fille.

— Oh! je suis trop pauvre pour faire de semblables cadeaux... Voyez ce bijou, je dois le rendre avant dix heures, il en est neuf... et de cet objet dépend... mais non, vous ne comprendriez pas... Tenez pour ce petit brillant qui manque et qui ne peut avoir une valeur considérable... Eh bien! le croiriez-vous, mère Cangrel!.. la prison!.. — La prison, que me dites-vous-là! reprit la vieille, affectant un air de compassion.

— C'est comme je vous l'affirme... jamais mon patron ne voudra croire... lui qui me connaît à peine... au malheur qui m'accable... il supposera que je l'ai volé... Comprenez-vous, voler, moi!.. Comprenez-vous, dire que pour un brimborion d'une soixantaine de francs, au plus...

— Je saisis, interrompit l'usurière, et je compatis du fond du cœur... à votre peine... Aussi, croyez que moi-même je serais trop heureuse de vous obliger... Et quoique je tiens bien à ces bijoux de famille... Voyons, voyons un peu que je me rappelle... Ah!.. mais ne regardez donc pas comme cela... c'est pas que je me méfie, vous êtes un honnête voisin... mais à mon âge, une pauvre femme, seule... vous comprenez?

— Ah! je ne viens rien voir,.. rien savoir, reprit Durand qui vit bien la défiance de sa voisine... cherchez à

concurrence locale qui malheureusement, par le trop grand nombre des métiers toujours à disposer, exerce une puissance souveraine devant laquelle sont obligés de s'incliner de pauvres ouvriers, qui pour chasser l'incertitude du lendemain, acceptent toutes les conditions qu'on leur impose; fait qui se résume par ces mots: *convenu et d'accord*. On ne peut pas nommer cela libre transaction, salaire à prix débattu. Est-ce que le chef d'atelier est libre de débattre son prix, quand ayant tous ses métiers pour la même maison, il doit redouter que la moindre velléité d'opposition au prix proposé ne détermine la *mise à bas* de ses métiers? Est-ce que le chef d'atelier est libre de monter ses métiers pour un fabricant quelconque, quand il peut avoir, pour empêcher sa préférence, la crainte de réorganiser complètement son atelier avec des dépenses énormes, que le temps présumable que doit durer le travail ne peut guère lui faire espérer de voir rentrer?

Nous appelons humblement sur ce triste abus toute la sollicitude réparatrice du Gouvernement. Nous ne discutons pas, nous signalons une pente fatale; car, nous l'avons dit, ce n'est là qu'un fait de concurrence locale, qu'il serait possible, selon nous, de modifier. Il y aurait avantage pour les fabricants intelligents qui ont toujours l'initiative des progrès de la fabrique; il y aurait avantage pour les ouvriers qui, par la disparité du salaire, sont devenus de plus en plus nomades; il y aurait avantage pour la fabrique en général, car les causes qui peuvent soulever quelque prévention entre les deux classes importantes de la fabrique, seraient anéanties, et l'union des fabricants et des chefs d'ateliers contribuerait plus efficacement à la prospérité de l'industrie des soieries. ANT.-MARIE.

M. le Préfet du Rhône a publié dernièrement une ordonnance par laquelle il est enjoint à tout chef d'atelier de se pourvoir, sous peine d'amende, d'une feuille visée par le commissaire de police du quartier; sur ladite feuille doivent être inscrits tous les ouvriers et personnes étrangères logeant chez le même patron. — Cette ordonnance, sans précédent à Lyon, a soulevé dans la classe ouvrière bien des commentaires. — Selon nous, les chefs d'atelier ne doivent y voir qu'une mesure d'ordre propre à rassurer leurs intérêts les plus chers. — De cette façon ils ne seront plus victimes des exactions de ces *rouleurs* ou vagabonds qui, se parant du titre honorable de compagnon, font rougir par leur conduite scandaleuse, le bon, le franc, le véritable ouvrier ami de l'ordre et du travail. — Dans un moment de presse, le chef d'atelier qui n'est généralement pas

voilà l'objet en question... Je ne sais pas au juste ce que valent ces brillants... on m'a assuré qu'ils sont d'un grand prix... là... cherchons ensemble... Nous disons ovale, toute petite, taillée sur les côtés, comme celle-ci... non... trop large... cette autre est trop ronde... celle-ci brille un peu moins que les vôtres. Eh! voyons cette petite... tiens, en voilà deux toutes pareilles, on dirait les deux sœurs... Je crois que... eh! non... en forçant un peu...

— Oui, oui, j'aime mieux cela... Pardon de la peine... Dès qu'elle vit disparaître Durand et qu'elle se fut assurée qu'il était bien rentré chez lui, elle s'accroupit dans un coin du grenier, souleva une vieille planche sous sa paillasse, tira une espèce de paquet, déroula en un clin d'œil quatre ou cinq loques noires et pourries par l'humidité, et découvrit enfin un coffret de fer rouillé... vieille relique dont elle portait la clef suspendue à son cou, au cordon de son scapulaire... puis elle appela Durand...

— Voyez, lui dit-elle, quand il fut remonté, voilà l'objet en question... Je ne sais pas au juste ce que valent ces brillants... on m'a assuré qu'ils sont d'un grand prix... là... cherchons ensemble... Nous disons ovale, toute petite, taillée sur les côtés, comme celle-ci... non... trop large... cette autre est trop ronde... celle-ci brille un peu moins que les vôtres. Eh! voyons cette petite... tiens, en voilà deux toutes pareilles, on dirait les deux sœurs... Je crois que... eh! non... en forçant un peu...

— Oui, oui, parfait, nous sommes sauvés, s'écria Durand qui ne pouvait croire à son bonheur... oui elle va, même grosseur, même forme, il n'y a que ce petit angle... mais le chaton cachera cela... et c'est à s'y tromper...

— Minute, minute, voisin, ne nous emportons pas... le marché n'est pas encore conclu, remettez d'abord ces deux perles dans mon coffret... là... maintenant, si vous êtes raisonnable...

très à cheval sur les ordonnances de police, se relâchait un peu sur la sévérité qu'exige la loi sur les livrets. — Un de ces maraudeurs, vrai gibier de police correctionnelle, essayait-il un métier, vite le patron, entraîné par son bon cœur, le faisait diner, lui achetait un pain, et faisait mettre des draps au lit. — Le rouleur pour faire honneur à son hôte, acceptait tout, et disparaissait le lendemain après avoir passé quelques coups de navette. — Avec l'ordonnance du 9 février, un pareil abus disparaîtra, et ces Robert-Macaires d'un nouveau genre ne pourront plus colporter de boutique en boutique leur coupable industrie. — Le lanceur, vrai Prothé du vagabondage, sauf de rares exceptions, ne pourra plus voltiger impunément de sa banquette au milieu des champs, se livrer à son goût habituel de flaner, et découcher journellement sans que l'œil investigateur de la police ne le fasse rentrer au bercail.

A Lyon, tout ce qui sort des usages et coutumes d'une ville casanière fait sensation, surtout dans la branche de la soierie. — Sauf les hommes de progrès, tous les autres voient arriver les innovations avec peine. On s'interroge, on tâtonne, on se regarde, on craint de se déranger. On se rend difficilement compte des échelons à gravir pour atteindre à une amélioration réclamée tous les jours. Une fois la route de cette amélioration tracée, tous s'y précipitent à l'envi comme les moutons de Panurge.

Nous ne saurions trop rappeler aux chefs d'atelier retardataires que l'affiche de la Préfecture ne leur accorde que 8 jours pour obéir et se pourvoir pardevant leurs commissaires de police respectifs. — Ce délai passé, ils peuvent être pris en contravention par les inspecteurs des différents ateliers, et devenir passibles d'une amende qui avec les frais et le moindre temps perdu, peut toujours s'élever au moins à dix francs, somme bien supérieure au coût d'une feuille de papier de 25 centimes, prise chez notre imprimeur, petite rue de Cuire, 8. B. Collomb.

*Prêt d'atelier*  
**De l'établissement d'une Caisse de prêt mutuel de harnais entre chefs d'ateliers.**

Le 17 septembre dernier, le *Moniteur Universel* enregistrât dans ses colonnes un décret signé de l'Empereur, portant création à Paris des Docks-Napoléon. Sans désespérer, une compagnie s'est formée, et cette admirable institution est aujourd'hui dans une voie si grande de progrès, que la Compagnie concessionnaire refuse en ce moment toute délivrance d'actions nouvelles.

Les Docks-Napoléon ont été établis spécialement en

— Qu'exigez-vous, mère Cangrel? Soyez raisonnable vous-même, je suis si pauvre...

— Ah! tu as besoin, fit la vieille à part, en se pinçant les lèvres, je me vengerai de ton insolence d'hier... Eh! bien, franchement, reprit-elle, pour d'autres, à aucun prix je ne consentirai à me défaire de ces précieux souvenirs... mais pour vous obliger... Voyons, cela vaut mieux, 50 écus.

— 50 écus, reprit en pâlisant l'ouvrier, 50 écus pour un grain comme celui-ci; où prendrais-je une pareille somme?..

— Ma foi, voyez si cela vous va, si non, mon cher, je n'en suis pas embarrassée; et elle referma le coffret...

— Durand sentait battre son cœur avec violence; se permettre un reproche, un mot, c'était perdre à jamais tout espoir... et cependant, 50 écus, il était loin de les posséder!.. Voyons, dit-il, ne soyez pas cruelle, mère Cangrel, n'abusez pas de mon malheur... 80 francs c'est bien payé... 90... cent francs, cent francs, c'est tout ce que je peux faire...

— Eh! bien, mais c'est pour vous obliger, reprit d'un air malin l'usurière, je consens... où sont les gros sous?..

— Mère Cangrel, vous me demanderiez mon sang, ma vie, il me serait plus facile de vous les donner que de trouver chez moi les cent francs que vous voulez... mais soyez tranquille... confiez-moi cette perle, et dans une heure, je le jure par mon enfant, par tout ce qu'il y a de plus sacré au monde, je serai acquitté envers vous.

— Blum! fit la mère Cangrel d'un air d'ingratitude... où les prendrez-vous?..

faveur du commerce dont ils facilitent grandement les transactions.

Pourquoi donc les chefs d'ateliers n'auraient-ils pas aussi, en petit, leurs Docks industriels? Pourquoi donc, sous la protection réparatrice de l'Autorité, ne pourraient-ils pas jouir à Lyon, mais dans une sphère différente, des avantages offerts au commerce parisien?

Il est de notoriété publique, et tout nous montre de la façon la plus évidente, la nécessité d'un prompt remaniement dans la Fabrique lyonnaise; mais cette réorganisation ne peut pas se faire dans un jour. On ne renverse pas impunément et sans réflexion des usages incarnés pour ainsi dire dans un corps d'état aussi nombreux que celui des tisseurs. Il y a des susceptibilités à ménager, des individus à persuader, des abus à emporter à la baïonnette. — Avant de procéder à l'amputation d'un membre, le médecin doit s'assurer si le malade peut supporter l'opération. — Une fois toutes les précautions sagement prises, on ne marche plus à tâton, et le succès devient moins difficile.

Pour arriver à un bon résultat, pour diminuer d'autant les charges pénibles du tisseur, en général, dans les moments de chômage, nous pensons que l'établissement central d'une maison pour le prêt gratuit des différents harnais de fabrique, serait urgent. Le chef d'atelier bien souvent refuse de passer une pièce par le seul motif que, la dépense compensée, il ne lui restera aucun bénéfice, s'il est dans la nécessité d'acheter soit rouleau, tempias, mécanique d'armure, etc.

L'idée de ce projet, nous l'avouons hautement, ne nous appartient pas, nous n'avons à nous approprier que celle de le ressusciter. L'honneur, sauf erreur de notre part, en revient à un honorable membre du Conseil des Prud'hommes, M. Charnier, depuis si longtemps investi de la confiance générale de ses confrères les chefs d'ateliers. — En 1834, époque de regrettable mémoire, le plan de la maison centrale de prêt gratuit de harnais, avait été soumis à M. Bouvier du Molard, Préfet du Rhône, qui était sur le point d'y donner son approbation. — Les luttes fratricides qui éclatèrent alors, le firent rentrer dans le néant.

Depuis, son moteur principal, M. Charnier, s'est retiré du combat; mais nous sommes certain que si cette idée devait être prise en considération par l'Autorité supérieure, M. Charnier apporterait à son développement le dévouement persévérant qui le distingue.

L'établissement d'une maison telle que nous la comprenons rendrait à l'industrie ouvrière lyonnaise les services que les Docks rendent à Paris à l'industrie commerciale. *Je reviens sur l'ancien projet.* Supposez un chef d'atelier auquel un négociant vient

— Ecoutez, reprit Durand, que chaque minute de retard mettait à l'agonie... ce bijou une fois terminé, je cours chez Monsieur Raymond, et vous rapporte pour prix de votre service les 100 francs que j'ai gagnés péniblement dans presque deux mois de labeur...

— La vieille ne voulait pas se dessaisir ainsi sans garantie... elle ne voulait pas non plus laisser échapper cette aubaine... J'ai un moyen, reprit-elle... faites-moi sur le champ un petit billet, histoire de me mettre en règle; puis quand vous aurez enchaîné devant moi, cette perle, nous irons la rendre, la mère Durand et moi; je touche l'argent, et tout est dit...

Durand devait en passer par là... il était d'ailleurs si content de pouvoir sauver son honneur, que tout le reste n'était plus rien à ses yeux... La pierre fut enchaînée en un tour de main; l'angle gênait bien un peu, mais en forçant il n'y paraît bientôt plus. Ainsi la vieille mère Cangrel, après s'être relingée de son mieux, caressa sa pie et descendit avec la mère d'Adrien... Margot, voyant Durand en bas de l'échelle et dans l'impossibilité de l'atteindre, lui répéta encore son insipide refrain.

— Méchante! lui fit Durand en lui lançant un coup d'œil plein de haine...

— Pauvre créature! reprit la vieille, les bêtes ça vous a aussi sa petite rancune... Elle se venge, voisin... Ah! ah! ah! bien fait, murmura-t-elle à part en descendant les escaliers.

(La suite au prochain numéro.) — ETIENNE DUCRET.